

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... **15**  
Nombre de conseillers en exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**27 novembre 2025**

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

**Présidence :** Philippe DANIEL, Président.

#### **Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

**Absents représentés :** Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

**Absents :** Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

#### Délibération 2025\_063

#### ADMINISTRATION GENERALE - Document d'Orientation Budgétaire 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

*DOB en annexe*

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivité territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;  
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2026 du PETR annexée au présent rapport ;

**Délibération :**

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **PRENDS** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération
- **AUTORISE** le président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 décembre 2025  
Philippe DANIEL,  
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL  
2025.12.05 08:27:20 +0100  
Ref:9996797-15074698-1-D  
Signature numérique  
Président du PETR du Pays du Lunévillois